

Quizz ASL

1- Les Ateliers sociolinguistiques sont réservés aux femmes ? FAUX.

Depuis leur conception en 2004-2005, les ASL s'adressent aux « *adultes immigrés, prioritairement des femmes, peu autonomes dans la vie quotidienne et souhaitant le devenir assez rapidement* » (extrait d'une note d'orientation de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale - Direction IdF).

Les femmes sont donc un **public cible prioritaire** parce que elles sont souvent plus isolées et moins autonomes dans leur vie quotidienne que les hommes. Cependant, les hommes rencontrant ce même type de difficultés ont évidemment leur place dans les ASL.

2- Les Ateliers sont constitués en fonction du niveau scolaire ? FAUX.

Les Ateliers sont construits en fonction des besoins et attentes en matière d'autonomie sociale des participants. Lors de l'entretien d'accueil en ASI, ce sont donc les compétences sociales et communicatives de chaque participant et ses besoins concrets pour « faire seul » au quotidien qui permettront le positionnement dans tel ou tel groupe d'ASL.

Des personnes ayant été scolarisées ou non dans leur pays pourront alors travailler ensemble sur des objectifs pédagogiques communs, si elles ont des besoins et attentes similaires au départ. Mais bien entendu, ces objectifs communs seront traités différemment selon les besoins.

Exemple : Un atelier est constitué de parents ayant des enfants scolarisés et qui ont besoin de consolider leurs compétences sociales et communicatives dans le contexte scolaire. Tous travailleront le cahier de correspondance mais de manière différente selon leur rapport à l'écrit.

3- On ne fait pas d'écrit dans les ASL ? FAUX.

En ASL, l'écrit n'est pas travaillé de façon hiérarchique et scolaire (lettre – syllabe - mot isolé...). Cela représente en effet un apprentissage long (1500 heures), incompatible avec la durée des ateliers.

Pour autant, l'écrit est tout de même abordé mais de façon **globale**, selon des démarches **communicatives** et **contextualisées**. Le choix de ce qui doit être lu et écrit est déterminé par la réponse à la question : **que faut-il lire ou écrire dans cet espace pour y être autonome ?**

Les participants apprennent ainsi à parcourir un document pour y trouver des informations clés, à comprendre les consignes d'une borne automatique, à lire la signalétique d'un lieu pour s'y orienter. Ils apprennent à renseigner des formulaires d'inscription ou tout autre document nécessaire en fonction de leurs besoins.

L'écrit peut être aussi travaillé de façon moins fonctionnelle, plus ludique en produisant par exemple des commentaires décrivant la rencontre d'un partenaire, en rédigeant des commentaires de photos, en manipulant des ouvrages dans une médiathèque ou brochures dans un musée.

4- On peut apprendre la grammaire/conjugaison en ASL ? FAUX.

En ASL, on n'apprend pas le français mais on FAIT du français. On travaille ainsi sur des structures linguistiques **en contexte** dans un but **d'utilisation immédiate**. Les règles de grammaire-conjugaison ne constituent pas des objectifs d'apprentissage directs mais elles sont travaillées, systématisées lors d'activités visant l'acquisition d'une compétence sociale et communicative.

Par exemple, si l'objectif visé porte sur la prise de rendez-vous, l'usage du présent (« je suis Mme X, j'appelle pour prendre RV ») est travaillé. De même que l'usage des prépositions et leur place dans la phrase. Cela pourra être systématisé, mémorisé lors d'activités associées à une situation de communication authentique.

Mais rien ne sera travaillé sous forme de « leçons » (exemple : leçon 1, le présent du verbe être ; Leçon 2, les prépositions).

5 - On peut utiliser une méthode FLE en ASL ? FAUX

Les méthodes FLE sont surtout utilisées dans le cadre de formations linguistiques menées dans des organismes de formation.

Dans la mesure où dans les ASL on apprend la langue en contexte, afin d'aider les participants à s'approprier le fonctionnement, les actes de langage et les codes socioculturels inhérents à certains espaces sociaux, on s'appuie essentiellement sur des **documents authentiques** utiles dans ces mêmes espaces.

Cependant, tout autre support, y compris des exercices tirés de méthodes FLE, peuvent être ponctuellement utilisés, **à condition que leur exploitation vise toujours à développer des compétences sociolinguistiques utiles dans un espace social donné.**

Par ailleurs, les formateurs-animateurs n'ont pas toujours de supports authentiques leur permettant de travailler telle ou telle compétence. Il vaut mieux alors utiliser un enregistrement tiré d'une méthode communicative que de simuler un échange qui finit par différer complètement d'une situation réelle.

L'un des objectifs du site aslweb est d'ailleurs de mettre en ligne le plus grand nombre possible de supports authentiques, notamment oraux.

6 - Les progrès en ASL se mesurent par des indicateurs d'autonomie sociale ? VRAI.

Il y a plusieurs manières d'évaluer les progrès en autonomie sociale :

- Par le biais d'activités d'évaluation et d'auto évaluation des compétences socio linguistiques, réalisées à différents moments du déroulement des ASL.
- Lors de mises en situation (Exemple : devant une borne automatique ; lors d'une interaction sur site) pendant lesquelles sont utilisées des grilles de progression établies à partir de situations observées et répondant aux trois phases (**Découverte** = savoir, **Exploration** = comprendre, interagir et **Appropriation** = faire seul(e))
- De manière informelle, par les commentaires des participants (« je suis allée seule.... », « j'ai appelé pour... »)
- Par les retours des partenaires

7- Les ASL sont mis en place dans des structures de proximité (centres sociaux - associations de quartier) ? VRAI.

Les ASL s'adressent à des publics de proximité peu mobiles, qui ne sont tout d'abord pas à même d'intégrer des dispositifs nécessitant des déplacements quotidiens.

La démarche pédagogique en ASL prend donc tout son sens dans **des structures de proximité ayant des liens étroits avec des partenaires locaux** (école – PMI – bibliothèque - centre de santé...) et **accessibles aux publics les moins mobiles et autonomes**. Cet ancrage territorial de proximité est l'un des éléments fondamentaux de la démarche pédagogique des ASL.

Toutefois, la question de la mobilité et de l'orientation des publics vers des organismes se trouvant en dehors du quartier est l'un des objectifs transversaux récurrents de la méthodologie.

8- Le formateur doit être spécialiste d'un espace social pour l'aborder en atelier ? FAUX.

On ne demande pas à un formateur d'être spécialiste d'un espace social, et encore moins de remplacer un spécialiste (on ne devient pas enseignant, chargé d'accueil dans un musée, infirmière en PMI...).

En revanche, le formateur doit être en mesure de pouvoir observer un espace, d'y collecter des documents authentiques et de co-animer des interventions avec des partenaires-spécialistes afin de favoriser un maximum d'échanges entre ceux-ci et les participants aux ASL.

Un formateur ayant travaillé dans la durée ou à plusieurs reprises dans un même espace et y ayant développé de multiples partenariats, peut toutefois devenir au sein de sa structure un formateur-référent dans une ou plusieurs thématiques. (Exemple, un formateur qui connaît bien l'école mais qui n'est pas pour autant professeur).

9- On peut monter un ASL sans faire appel à des partenaires ? FAUX.

Dans le principe de mise en place d'une démarche ASL, une interaction est nécessaire entre 3 acteurs, c'est-à-dire **la structure porteuse**, le **participant** et **l'espace social ou culturel**. L'objectif des ASL étant l'autonomie sociale, un va-et-vient entre la structure et l'espace visé s'impose.

Toutefois, il n'est pas toujours possible de faire venir quelqu'un ou de rencontrer quelqu'un de l'espace social visé. Mais il est toujours possible d'aller observer, de chercher des informations, d'écouter des interactions...

Par ailleurs, certains partenariats demandent du temps. Ainsi, si l'on travaille sur l'école, la rencontre avec une directrice va peut-être nécessiter des démarches qui ne permettront pas de la rencontrer tout de suite.

En revanche, il est possible d'observer les informations affichées devant l'école, travailler sur les documents de l'école, rencontrer les intervenants du CS qui s'occupent du soutien scolaire...

Il existe donc toujours des moyens d'aborder un espace social. Mais sans espace social et sans partenariat, il ne s'agit rapidement plus d'ASL.

10- L'ASL répond aux besoins des partenaires. VRAI.

On monte un partenariat dans un rapport d'échange gagnant/gagnant. La Poste a par exemple mis en place une action de proximité pour rendre les usagers plus autonomes (utilisation des automates, affranchissement, dépôt de chèques...).

Il est d'ailleurs frappant de voir que les freins à la mise en place des partenariats en ASL ne viennent souvent pas des partenaires. Beaucoup d'entre eux, comme des intervenants de médiathèques, d'établissements scolaires, de musée, de PMI, de la Poste, de la RATP, d'hôpitaux, de la CA... comprennent réellement l'intérêt de la démarche car ils sont confrontés dans leurs pratiques professionnelles aux besoins sociolinguistiques des participants et comprennent le bien-fondé de l'articulation entre la langue et le contexte réel.

11- Suivre un ASL permet d'accéder à l'emploi. FAUX et VRAI.

Participer à un ASL ne débouche pas directement sur un emploi, même dans le cadre d'un ASL pré-emploi. Les intervenants d'un ASL emploi ne sont pas des spécialistes en insertion professionnelle et il ne s'agit pas de Français langue professionnelle.

(Un participant souhaitant travailler comme agent d'entretien ne se verra pas proposer un poste dans ce domaine à l'issue de l'atelier).

Toutefois, si l'on considère que ce qui est abordé dans un ASL-pré-emploi porte sur ce qui entrave l'accès à l'emploi, l'affirmation est VRAIE.

Le public qui relève d'un ASL pré-emploi n'est pas forcément en mesure de trouver tout de suite du travail. Les objectifs travaillés portent sur l'identification des structures liées à l'emploi, sur la compréhension des démarches associées à la recherche d'emploi, sur le repérage des documents nécessaires puis au « passage à l'acte » (s'inscrire dans une association intermédiaire).

En fait, on se situe dans la phase d'appropriation de compétences sociolinguistiques comprenant des savoirs (exemple : expliquer la différence entre un CDD d'un CDI), des actes de parole (exemple : se préparer à téléphoner à un employeur pour avoir des précisions sur une offre d'emploi, comment s'adresser à un employeur) et des savoir-faire (exemple : actualiser sa situation mensuelle au Pôle-emploi).

A l'issue de l'atelier, le participant souhaitant travailler comme agent d'entretien aura en principe acquis les compétences sociolinguistiques lui permettant d'être un acteur autonome de ses démarches professionnelles (recherche d'emploi et entrée dans l'emploi).

Mais, si les compétences professionnelles liées à l'emploi visé peuvent être observées (cf. site des emplois de maison) pour commencer à réfléchir à un projet professionnel, cela reste du registre de l'observation et non du traitement approfondi.